



Organisation
internationale
du Travail



Boîte à outils sur le

VIH/sida à l'intention des organisations syndicales

**Mobiliser des ressources
pour des actions syndicales**

Boîte à outils sur le VIH/sida à l'intention des organisations syndicales

Cahier 5:

Mobiliser des ressources pour
des actions syndicales

OIT Bureau des activités
pour les travailleurs (ACTRAV)

ORGANISATION
INTERNATIONALE DU TRAVAIL
GENÈVE

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Boîte à outils sur le VIH/sida à l'intention des organisations syndicales.

Informations essentielles, orientations pratiques sur l'élaboration de politiques et de programmes et exemples d'actions syndicales

978-92-2-224664-9

978-92-2-224665-6 (web pdf)

Cahier 5: Mobiliser des ressources pour des actions syndicales

978-92-2-224671-7

Également disponible en anglais: Booklet 1: Toolkit for Trade Unions on HIV and AIDS. Core information, practical guidance on policy and programme development, and examples of union action, ISBN: 978-92-2-124664-0 (Kit print); 978-92-2-124665-7 (Kit web pdf), Genève, 2011.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.



À PROPOS DU CAHIER N° 5

Une intervention à long terme sur le VIH/sida de la part des syndicats implique de concevoir des projets et des programmes qui nécessiteront forcément des ressources pour soutenir au moins quelques-unes des activités. Le présent cahier entend vous aider à identifier des sources de financement au niveau national, y compris les instances de coordination nationale du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et à prendre contact avec des acteurs de premier plan, comme les comités nationaux de lutte contre le sida, les groupes thématiques des Nations Unies et les bureaux nationaux de l'ONUSIDA, et avec des bailleurs de fonds bilatéraux.

Le Cahier n° 6 fournit des orientations quant à la façon de concevoir des propositions de projets valables.

Il convient de noter que l'Organisation internationale du Travail n'est pas en soi un organisme de financement, mais qu'elle peut soutenir vos efforts de multiples façons.

TABLE DES MATIÈRES

1. LE BESOIN DE DAVANTAGE DE FINANCEMENT	1
2. COMPRENDRE LES BAILLEURS DE FONDS	3
3. FINANCEMENT MULTILATÉRAL	6
4. BAILLEURS DE FONDS BILATÉRAUX	11
5. FONDATIONS PRIVÉES	20



1. LE BESOIN DE DAVANTAGE DE FINANCEMENT

Financer une riposte à l'épidémie de VIH/sida dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire est devenu l'un des plus grands enjeux au monde. L'aide internationale de la part de gouvernements donateurs est un élément essentiel de la riposte.

Les fonds disponibles pour la lutte contre le VIH et le sida ont considérablement augmenté ces dernières années et équivalent aujourd'hui à environ 10 milliards de dollars US par an.

En juillet 2009, l'ONUSIDA et la Banque mondiale ont publié un rapport – *La crise économique mondiale et les programmes de prévention et de traitement du VIH - Vulnérabilité, impact* – dans lequel ils indiquent que la crise économique mondiale met en péril les progrès accomplis en matière de prévention et de traitement du VIH dans les pays pauvres.

Huit pays étaient déjà confrontés à des pénuries de médicaments antirétroviraux et autres perturbations du traitement contre le sida. Ensemble, ces pays abritent plus de 60 % des personnes qui reçoivent un traitement contre le sida à travers le monde.

Les programmes de prévention du VIH sont également en péril. Dans 34 pays, qui représentent 75 % des personnes vivant avec le VIH, les personnes interrogées déclarent que des répercussions se font déjà sentir sur les programmes de prévention du VIH axés sur les groupes les plus exposés au risque, tels que les professionnels du sexe, les personnes qui s'injectent des drogues et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

“Il s'agit d'un signal d'avertissement qui montre que nombre de nos acquis dans le domaine de la prévention et du traitement du VIH pourraient aller à vau-l'eau du fait des répercussions de la crise économique, a déclaré Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA. Toute interruption ou tout ralentissement du financement serait un désastre pour les quatre millions de personnes sous traitement et les millions d'autres actuellement atteintes par les programmes de prévention du VIH. Nous devons nous montrer solidaires envers les personnes vivant avec le VIH et affectées par le virus au moment même où elles commencent à espérer un avenir meilleur.”

Depuis 2001, l'ONUSIDA et ses partenaires ont suivi le flux des ressources consacrées aux programmes sur le VIH et ont évalué les fonds nécessaires à l'avenir pour une riposte globale. En septembre 2007, l'ONUSIDA a publié le rapport *Financial Resources Required to Achieve Universal Access to HIV Prevention, Treatment, Care and Support*.

Selon l'ONUSIDA, si les interventions et les services relatifs au VIH continuent de croître au même rythme que ces dernières années, le financement nécessaire atteindrait 15,4 milliards de dollars US en 2010 et 22,5 milliards de dollars US en 2015. Pourtant, même avec de telles augmentations, le monde ne parviendra pas à réaliser l'accès universel en 2010, ni même en 2015.

Pour atteindre l'objectif de l'accès universel au niveau mondial, les ressources financières dégagées pour le VIH devraient plus que quadrupler en 2010 par rapport à 2007 pour atteindre 42,2 milliards de dollars US, et continuer à croître jusqu'à 54 milliards de dollars US d'ici 2015.

C'est une somme d'argent énorme, mais un petit montant en comparaison des fonds gigantesques dégagés en 2008 pour sauver de la faillite les institutions financières des pays développés.

Au moment de rédiger la présente publication, mi-2010, des inquiétudes grossissent à propos du niveau de financement pour la lutte contre le VIH et le sida (voir ci-dessous les extraits du communiqué de presse de Médecins sans frontières). Les syndicats doivent avoir conscience que la concurrence est rude pour obtenir des fonds en diminution, et doivent, dans le même temps, plaider en faveur du financement. Les actions de promotion et de pression doivent se concentrer sur la nécessité de maintenir le financement en fonction des besoins; il faut non seulement poursuivre les traitements antirétroviraux, mais aussi intensifier la prévention. Reportez-vous au Cahier n° 1 pour obtenir de plus amples informations sur la campagne du groupement Global Unions, *Tenir les promesses*, destinée au G8.

Johannesburg, novembre 2009 – Selon un nouveau rapport de Médecins sans frontières (MSF), un fléchissement des engagements internationaux pour le financement pour la lutte contre le sida menace d'ébranler les progrès fantastiques accomplis ces dernières années au niveau de la diminution des maladies et des décès liés au sida.

“Après près de 10 ans de progrès dans le domaine des traitements du sida, nous avons pu constater des améliorations considérables, tant pour les patients que pour la santé publique. Pourtant, les récentes diminutions du financement impliquent que les médecins et les infirmières sont obligés de refuser d'accueillir des patients atteints par le VIH dans les cliniques, comme si nous étions revenus dans les années 1990, à l'époque où aucun traitement n'était disponible”, explique le Docteur Tido von Schoen-Angerer, directeur de la Campagne d'accès aux médicaments essentiels de MSF.

Le soutien international à la lutte contre le VIH et le sida s'essouffle, comme le montrent les importants déficits de financement... En 2005, les dirigeants des pays du monde ont promis de soutenir la couverture universelle du sida d'ici 2010, un engagement qui a encouragé de nombreux chefs d'état africains à lancer d'ambitieux programmes de traitement.

Le rapport apporte la preuve que, surtout dans les régions à forte prévalence du VIH, le fait de traiter le sida a eu une incidence positive sur d'autres objectifs de santé de taille, en particulier la santé maternelle et infantile. “Il faut un engagement plus fort envers d'autres priorités sanitaires, mais il faut qu'il vienne s'ajouter, et non se substituer, à un engagement accru envers le VIH/sida”, ajoute Tido von Schoen-Angerer.

À l'heure actuelle, plus que quatre millions de personnes atteintes du VIH/sida dans les pays en développement reçoivent un traitement antirétroviral. Environ six millions de personnes ayant besoin d'un traitement sauvant des vies humaines attendent toujours d'y avoir accès. MSF dispose de programmes sur le VIH/sida dans près de 30 pays et fournit un traitement ARV à plus de 140 000 adultes et enfants séropositifs au VIH.



2. COMPRENDRE LES BAILLEURS DE FONDS

Il est essentiel que toute organisation syndicale désireuse de s'adresser à des bailleurs de fonds comprenne la façon dont ces organisations fonctionnent. De plus en plus, elles préfèrent être vues comme des partenaires du développement plutôt qu'exclusivement comme des pourvoyeurs de fonds.

Une référence essentielle de ce point de vue est la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement – Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle*, adoptée en 2005 lors d'une conférence de bailleurs de fonds et de gouvernements bénéficiaires.

Vous trouverez de nombreuses références à la Déclaration de Paris et à ses principes. Un concept déterminant est celui de l'*appropriation nationale*. L'idée est que le soutien des donateurs aille à des programmes que les pays "s'approprient" réellement et non qui soient dictés par les bailleurs de fonds. Le problème, d'un point de vue syndical, est que trop souvent "appropriation nationale" signifie "appropriation gouvernementale". Les partenaires sociaux ne sont pas toujours invités à participer. Les pays qui reçoivent une aide au développement sont supposés "faire davantage de place aux approches participatives en associant systématiquement un large éventail de partenaires à la formulation des stratégies nationales de développement et à l'évaluation de leur état d'avancement", mais les organisations syndicales savent combien il est difficile d'influencer les principales politiques et stratégies de réduction de la pauvreté.

Il faut donc absolument que les organisations de travailleuses et de travailleurs fassent pression pour que le principe "d'appropriation nationale" s'accompagne d'un consensus national sur le fait que le monde du travail et les partenaires sociaux participent intégralement à la riposte multisectorielle au VIH/sida. L'application, au niveau national, de la nouvelle norme de l'OIT sur le VIH/sida, qui vise mettre en place des politiques nationales sur le VIH/sida et le monde du travail, rendra cette approche plus réalisable.

Aides multilatérales et bilatérales

Les organismes donateurs et les agences internationales de développement peuvent travailler sur une base "multilatérale" ou "bilatérale". L'aide aux pays en développement et en transition peut être acheminée au travers d'une organisation internationale, il s'agit alors d'un financement *multilatéral*. L'organisation internationale approuve ou identifie l'organisation ou le projet bénéficiaire et peut jouer un rôle important dans la conception de l'assistance, voire dans la mise en œuvre du projet. L'Union européenne et les institutions des Nations Unies sont des exemples d'organisations multilatérales.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est un mécanisme de financement multilatéral un peu différent que nous expliquerons de façon plus détaillée plus tard.

Dans le cadre de l'assistance *bilatérale*, le bailleur de fonds travaille directement avec un pays ou une organisation bénéficiaires, en négociant avec eux les mesures de soutien et en fournissant directement les fonds. En 2006, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis étaient les trois principaux pays donateurs dans le cadre de l'aide bilatérale pour le VIH/sida.

Il arrive de plus en plus que l'ambassade ou la mission du gouvernement bailleur de fonds soit autorisée à financer des projets au niveau national.

Bon nombre de bailleurs de fonds bilatéraux fournissent également des fonds aux organisations multilatérales, par exemple, les Pays-Bas disposent de programmes bilatéraux dans plusieurs pays, mais participent également à l'ONUSIDA et au Fonds mondial.

Promesses et dépenses

Il faut faire la distinction entre “engagement” et “décaissement”. Un engagement est une promesse d'un bailleur de fonds de dégager une certaine somme d'argent sur une période. Le décaissement est le versement effectif de cette somme.

Les différences entre les engagements et les décaissements peuvent être importantes. Par exemple, entre 2005 et 2006, les engagements de dépenses pour le VIH/sida ont augmenté de 28 % alors que la hausse des décaissements n'a été que de 11 %. En d'autres mots, tous les fonds promis n'ont pas été versés.

Beaucoup de raisons peuvent être invoquées pour expliquer cet écart. L'un des facteurs est le manque de capacités d'un bénéficiaire à dépenser les fonds. Par exemple, un bailleur de fonds s'engage à financer des médicaments pour un traitement dans une province précise ou pour un groupe spécifique de la population, comme des travailleurs du sexe. Mais le bénéficiaire pourrait ne pas disposer des infrastructures sur le terrain pour entrer en contact avec les personnes visées ou pour fournir les médicaments. Le terme technique utilisé ici est “capacité d'absorption”. Si elle n'est pas présente, il est alors impossible de dépenser les fonds et les services ne seront pas fournis.

La plupart des donateurs fournissent les fonds en différents versements ou par “tranches”. Le versement de la deuxième ou de la troisième tranche dépendra des rapports satisfaisants sur les précédents apports de fonds. Dans de nombreux cas, si le bénéficiaire tarde à fournir des comptes, les versements suivants sont retardés.

Il est donc très important qu'au moment où les organisations de travailleuses et de travailleurs soumettent des demandes auprès des bailleurs de fonds, pour leur propre compte ou en partenariat avec des employeurs, elles pensent à leurs capacités d'absorption. En d'autres mots, ne demandez pas plus de fonds que vous ne pouvez raisonnablement en dépenser, ni pour des engagements que vous ne pourrez pas tenir.

Liste de contrôle pour mobiliser des ressources

- ✓ Assurez-vous d'avoir une idée précise de la répartition des financements dans votre secteur ou dans votre pays. Adressez-vous au bureau du BIT, à l'ONUSIDA, à l'instance de coordination nationale du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et à la Commission ou au Conseil national de lutte contre le sida (dont le nom exact varie d'un pays à l'autre). Identifiez les sources d'aide et de soutien pour mener à bien votre proposition.
- ✓ Recherchez soigneusement un bailleur de fonds avant de les contacter et vérifiez les critères de financement dans votre pays – ne rédigez pas encore de proposition, cela pourrait être une perte de temps.
- ✓ Vérifiez que tous les bailleurs de fonds qui vous intéressent sont disposés à recevoir des propositions. Certains prévoient en effet des appels à propositions à des dates précises.
- ✓ Vérifiez que le bailleur de fonds auquel vous adressez votre demande ne dispose pas d'un format particulier pour les demandes, ou s'il n'a pas un formulaire obligatoire. Respectez le format (un nombre étonnant de demandes ne le respectent pas !)
- ✓ S'il y a quoi que ce soit dans la procédure de demande que vous ne comprenez pas ou qui vous semble difficile, vous devriez pouvoir vous adresser à une personne au sein de l'organisme donateur. Il peut s'agir d'un service d'assistance ou d'une personne responsable du programme. N'hésitez pas à y recourir.
- ✓ Prenez contact avec l'organisation d'employeurs concernée et vérifiez qu'elle ne désire pas soumettre une proposition commune. Vous pourriez aussi contacter le ministère du Travail pour élaborer une proposition tripartite. N'hésitez pas à faire participer d'autres partenaires (les propositions communes sont en général mieux accueillies) et convenez des rôles et des responsabilités de chacun au sein de cette association.
- ✓ Avant de soumettre une proposition officielle, tentez de prendre contact avec le bailleur de fonds, demandez une réunion si possible. Préparez-la en rassemblant des preuves de ce que vous avez déjà accompli et de ce que vous pourriez faire avec davantage de ressources. Ayez une "idée" de projet même s'il n'a pas encore la forme d'une proposition. Tenez la direction du syndicat informée de sorte qu'elle puisse mentionner ces idées lors de réunions de haut niveau et de rassemblements sociaux, et aider à préparer le terrain.
- ✓ Informez l'OIT (bureaux locaux, ACTRAV, OIT/SIDA) de ce que vous comptez demander si vous ne leur avez pas encore demandé leur avis.



Drawing It Out – Première exposition internationale de dessins sur le VIH/sida, Nations Unies 2006, Artiste: V. Kazanovsky,

3. FINANCEMENT MULTILATÉRAL

Nous présentons ici trois importants bailleurs de fonds multilatéraux:

- ▶ Le Fonds mondial
- ▶ L'Union européenne
- ▶ La Banque mondiale

Le Fonds mondial

Son nom complet est le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (souvent abrégé en "Fonds mondial").

Depuis sa création en 2002, le Fonds mondial est devenu la principale source de financement de programmes relatifs au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme. À la fin de 2009, les engagements des bailleurs de fonds auprès du Fonds mondial dépassaient 21 milliards de dollars US et ce dernier avait approuvé des subventions pour une valeur de 19 milliards, réparties dans 144 pays. Il fournit un quart du financement international consacré au VIH et au sida, deux tiers des fonds pour la tuberculose et trois quarts du financement consacré au paludisme. Environ 60 pour cent des personnes qui bénéficient d'un traitement contre le VIH dans le monde le reçoivent au travers de programmes soutenus par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Fonds mondial est un mécanisme de financement et non un organisme d'exécution. Il a été créé pour accroître les ressources consacrées à ces trois maladies et pour les orienter vers les domaines où le besoin se fait le plus ressentir. Il s'agit d'un partenariat entre des gouvernements, des organisations de la société civile, le secteur privé et des communautés touchées. Les bailleurs de fonds mettent en commun leurs ressources pour soutenir une stratégie cohérente unique dans un pays et pour réduire les contraintes bureaucratiques pesant sur les pays qui doivent normalement faire des rapports à différents organismes donateurs.

Les principes suivants guident les actions du Fonds mondial:

- ▶ Agir comme instrument financier, et non comme un organisme de mise en œuvre.
- ▶ Mobiliser des ressources financières supplémentaires et les mettre à disposition.
- ▶ Soutenir des programmes qui découlent de projets locaux et de priorités nationales.
- ▶ Garantir un équilibre entre les régions, les maladies et les types d'intervention.
- ▶ Suivre une approche intégrée et équilibrée de la prévention et des traitements.
- ▶ Évaluer les propositions par le biais de processus d'examen indépendants.
- ▶ Agir avec transparence et responsabilité.



Comment fonctionne-t-il ?

Le Conseil d'administration du Fonds mondial oriente la politique et les décisions stratégiques, et approuve tous les financements.

Le Secrétariat du Fonds mondial est responsable de son fonctionnement quotidien. Le Fonds mondial finançant des programmes sans les mettre en œuvre, il ne dispose pas de personnels dans les pays. Des personnes, au sein du Département chargé des partenariats, sont responsables des relations avec la société civile, le secteur privé et les syndicats.

Le Conseil d'administration désigne les experts internationaux des questions de santé et de développement qui composent le Comité technique d'examen des propositions, un organe indépendant qui évalue le bien-fondé de toutes les propositions et soumet des recommandations de financement au Conseil.

Au niveau des pays, l'instance de coordination nationale est formée par des représentants du gouvernement, des représentants d'ONG et du secteur privé. Elle présente des propositions au Fonds mondial, désigne les instances chargées de l'administration des fonds (les récipiendaires) et supervise la mise en œuvre de la subvention.

Le récipiendaire principal est l'organisme que l'instance de coordination nationale choisit pour recevoir le financement du Fonds mondial et pour mettre en œuvre les programmes (parfois avec des sous-réceptaires). Il doit régulièrement fournir des rapports et faire part des progrès accomplis au Secrétariat. De plus en plus, il est possible d'avoir deux réceptaires principaux en partenariat.

N'étant pas présent dans le pays, le Fonds mondial passe un contrat avec une entité nationale (souvent, un cabinet comptable) afin de surveiller la mise en œuvre du programme et de veiller au respect des responsabilités financières, il s'agit des agents locaux du Fonds.

Processus d'attribution des subventions du Fonds mondial

Les fonds sont attribués dans le cadre de séries de financement. Le calendrier de chaque série est fonction de la disponibilité des fonds. Il y a déjà eu neuf séries et un dixième appel à propositions a été lancé en mai 2010. La série 10 s'est achevée en août 2010 et aucune nouvelle série n'a encore été annoncée.

Des propositions sont acceptées pour trois “composantes” principales – le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Le Fonds mondial encourage les pays à présenter des projets traitant au minimum deux des maladies de façon intégrée. Ainsi, les syndicats du Cameroun qui ont reçu le soutien du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme forment désormais des “pairs éducateurs polyvalents” qui prodiguent des informations et une formation sur les trois maladies. Il encourage aussi vivement les partenariats.

Lors de chaque appel à propositions, le Fonds mondial publie sur son site des directives reprenant les critères spécifiques de chaque série de financement.

Le monde du travail

Pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la collaboration avec l'Organisation internationale du Travail pour accroître la participation des entreprises et des travailleurs aux programmes nationaux, présente un grand intérêt. Les deux organisations ont d'ailleurs signé une lettre d'accord commune encourageant les propositions à comporter

des éléments liés au monde du travail ainsi que la participation des mandants de l'OIT aux instances de coordination nationale. En 2008, l'ONUSIDA a également signé un nouveau protocole d'accord avec le Fonds mondial qui englobe l'OIT en tant que l'un des dix coparrains de l'ONUSIDA.

Un objectif essentiel est la consolidation du processus des instances de coordination nationale par un renforcement de la participation d'acteurs du monde du travail. Pour autant que nous sachions, les partenaires sociaux ne sont actuellement représentés que dans huit instances de coordination nationale, mais le Fonds mondial encourage les organisations qui n'y participent pas à faire des demandes de financement dans les pays dont les propositions ont été acceptées.

Comment demander de l'aide

Il faut que vous soyez averti de l'appel à propositions du Fonds mondial d'une manière générale, mais aussi de votre propre instance de coordination nationale en particulier – vous connaîtrez ainsi la date limite pour présenter votre proposition !

Le Fonds mondial n'accepte des propositions que de la part de partenariats éligibles, représentant des parties prenantes des secteurs public et privé. L'admissibilité d'un pays est avant toute chose déterminée par son niveau de développement, mais aussi en fonction de son taux de séroprévalence du VIH chez les adultes et/ou de l'incidence de la tuberculose dans le pays. Le premier contact est le Comité national de lutte contre le sida qui pourrait accueillir l'instance de coordination nationale ou avec qui il aura de toute façon des contacts étroits.

Les procédures sont particulièrement compliquées. Les organisations syndicales ne doivent *pas* essayer de soumettre seules une proposition au Fonds mondial. Elles doivent passer par l'instance de coordination nationale et en collaboration avec des employeurs et le ministère du Travail lorsque cela est possible. L'OIT dispose d'un programme spécial d'aide aux pays qui désirent présenter une proposition tripartite: il comprend i) un atelier tripartite pour vérifier la volonté de poursuivre le travail et pour convenir des rôles et des responsabilités de chacun et ii) l'embauche d'un consultant pour appuyer la rédaction de la proposition. Vous pouvez contacter le directeur du Bureau local du BIT et le directeur de l'OIT/SIDA pour obtenir de plus amples informations. L'ONUSIDA a également publié un livret détaillé offrant des conseils sur la façon de soumettre des propositions.

Il est également possible d'obtenir des informations et des conseils de façon indépendante sur le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en s'adressant à l'organisation Aidspace qui se consacre à sa surveillance et qui a rédigé plusieurs publications fournissant des orientations sur les procédures de soumission.

Pour plus d'informations:

- ▶ <http://www.theglobalfund.org/fr/>
- ▶ <http://www.aidspace.org/>





La Commission européenne



La plus grande partie de l'aide au développement que la Commission européenne consacre à la santé et aux maladies transmissibles, dont le VIH, est attribuée dans le cadre de programmes régionaux et nationaux, en général pour une durée de quatre ans ou davantage. Ces programmes sont élaborés conformément aux documents de stratégie par pays (DSP) et par région, établis en coopération avec les pays concernés et avec d'autres partenaires du développement. Vous pouvez consulter les DSP en cours sur le site web de la Commission: http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/overview/csp/csp_10th_edf_fr.htm

La Commission dispose également d'une assistance classique, orientée sur des projets.

Comment demander de l'aide

Le travail de la Commission passe par l'Office de coopération EuropeAid et par ses bureaux locaux (appelés "délégations de la Commission européenne"; il s'agit de missions diplomatiques).

Il vous faudra vous adresser à la délégation de votre pays et vérifier les possibilités sur le site web d'EuropeAid. Vous pouvez augmenter vos chances si vous collaborez d'une façon ou d'une autre avec une organisation syndicale européenne.

Pour plus d'informations:

► http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm

La Banque mondiale

Le Programme plurinational de lutte contre le VIH/sida

La Banque mondiale est l'un des dix coparrains de l'ONUSIDA. L'objectif du Programme plurinational de lutte contre le VIH/sida est de soutenir les efforts nationaux en Afrique subsaharienne en vue d'accélérer et d'étendre les programmes existants en matière de prévention, de prise en charge, de traitement et d'atténuation de l'impact, et de renforcer les capacités. Tous les financements du Programme plurinational de lutte contre le VIH/sida prennent la forme de subventions. Démarré en 1999, le programme devrait durer 12 à 15 ans.

L'objectif général du Programme est d'accroître l'accès aux programmes de prévention, de prise en charge et de traitement du VIH/sida en se concentrant particulièrement sur les groupes à risque (dont les jeunes, les femmes en âge d'avoir des enfants et autres). Les fonds du Programme plurinational de lutte contre le VIH/sida sont acheminés par l'intermédiaire des Conseils nationaux de lutte contre le sida pour atteindre à la fois les secteurs public et privé, et la société civile.

Types de projets soutenus

Le Programme plurinational de lutte contre le VIH/sida soutient toutes les activités de lutte contre le VIH/sida en collaboration avec tous les autres partenaires. En général, il s'agit de projets comprenant:

- ▶ le renforcement des capacités des agences gouvernementales et de la société civile
- ▶ l'expansion des ripostes du gouvernement au VIH/sida dans tous les secteurs
- ▶ un fonds de la société civile prévu pour acheminer directement les subventions aux organisations communautaires, aux ONG, aux organisations à vocation religieuse et au secteur privé dans le cadre d'initiatives locales contre VIH/sida
- ▶ des mécanismes efficaces de coordination, de gestion, de suivi et d'évaluation de projets

Les critères d'accès au Programme plurinational de lutte contre le VIH/sida incluent:

- ▶ des preuves d'une approche stratégique du VIH/sida conçue de façon participative;
- ▶ l'existence d'une instance de coordination de haut niveau sur le VIH/sida à laquelle participent des représentants des principales parties prenantes de tous les secteurs, y compris des personnes vivant avec le VIH;
- ▶ l'engagement du gouvernement à l'égard d'une mise en œuvre rapide des mesures, y compris l'acheminement des subventions pour des activités liées au VIH/sida directement aux communautés, à la société civile et au secteur privé; et
- ▶ l'accord des autorités de recourir à divers exécutants, notamment des ONG et des organisations communautaires.

La proposition doit identifier un domaine qui n'est pas encore couvert par le programme national existant de lutte contre le sida et expliquer dans quelle mesure le projet proposé répondra aux besoins non satisfaits. Le conseil de lutte contre le sida du Kenya (*National Aids Control Council*) a participé à ce genre d'initiatives en demandant des fonds pour des programmes de formation en entreprises conformes aux directives de l'OIT.

La meilleure façon d'accéder au financement du Programme plurinational de lutte contre le VIH/sida est d'établir des partenariats au niveau local en soumettant des propositions par l'intermédiaire du Conseil national de lutte contre le sida. La Banque mondiale aidera à la formulation des propositions. Des projets sous-régionaux sont aussi examinés.

Pour plus d'informations:

Visitez le site de la banque mondiale, www.worldbank.org et sélectionnez les thèmes liés au VIH/sida ou sélectionnez pays et ensuite Afrique. Vous pouvez également consulter les pages d'ACTAfrica.

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/EXTAFRHEANUTPOP/EXTAFRREGTOPHIVAIDS/0,,contentMDK:20415735~menuPK:1001234~pagePK:34004173~piPK:34003707~theSitePK:717148,00.html>

Le Programme plurinational de lutte contre le VIH/sida





4. BAILLEURS DE FONDS BILATÉRAUX

Les bailleurs de fonds bilatéraux sont des pays individuels. Leur aide au développement est en général acheminée au travers d'agences ou de ministères spécialisés. Dans certains cas, elle passe par le ministère des Affaires étrangères. Quelques bailleurs de fonds disposent d'un système décentralisé et vous ne devrez vous adresser qu'aux responsables au niveau local. Dans d'autres cas, les propositions sont renvoyées à leur siège. Il est préférable que vous passiez du temps à rechercher un bailleur de fonds spécifique.

Vous trouverez ci-dessous une liste de bailleurs de fonds. Si un pays n'y est pas repris, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il ne financera pas un programme relatif au VIH/sida. Les priorités des bailleurs de fonds changent constamment. Vous constaterez également qu'au niveau national, les responsables au sein des ambassades disposent d'une certaine flexibilité.

Australie

Agency for International Development (AusAID)

L'Australie est le plus grand bailleur de fonds bilatéral travaillant sur des programmes de lutte contre le VIH/sida dans le Pacifique et en Asie du Sud-Est. Elle soutient également des pays africains membres du Commonwealth. Une partie de son financement est destinée à des projets communautaires identifiés par des ONG australiennes. Le Conseil syndical australien (*Australian Council of Trade Unions – ACTU*) dispose d'une section spécialisée dans la solidarité, Union Aid Abroad – APHEDA.

Le programme VIH/sida pour les ONG est accessible aux organisations travaillant avec des organisations non gouvernementales australiennes dans les pays suivants: Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Swaziland et Zimbabwe.

Les organisations de la société civile de la région Asie/Pacifique, dont les syndicats, peuvent soumettre leur candidature à l'AusAID – en général, basée à la mission d'Australie de leur pays – et demander des informations sur la demande de soutiens dans le cadre d'activités sur le VIH/sida.

Pour plus d'informations:

► <http://www.aisaid.gov.au>

Canada

Agence canadienne de développement international (ACDI)

Entre 2005/2006 et 2007/2008, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a fourni environ 515 millions de dollars pour soutenir l'exécution d'initiatives qui apportent une riposte efficace à l'épidémie de sida dans le monde en développement. L'ACDI poursuit des programmes bilatéraux en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes, et soutient des initiatives multilatérales qui permettent l'accès aux médicaments dans les pays en développement.

Des programmes bilatéraux ont été élaborés en étroite collaboration avec le Conseil national de lutte contre le sida. Les propositions doivent identifier un domaine qui n'est pas encore couvert par le programme national existant de lutte contre le sida et expliquer dans quelle mesure le projet proposé répondra aux besoins non satisfaits.

Il est intéressant de noter que le Congrès du travail du Canada a signé un accord de partenariat avec la CSI-Afrique en août 2009 pour soutenir ses activités en matière de VIH/sida.

Pour plus d'informations:

► www.acdi-cida.gc.ca/

Danemark

Ministère des Affaires étrangères du Danemark

La politique de développement du Danemark se concentre sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui incluent un engagement à combattre le VIH/sida (OMD 6). L'Afrique est une priorité pour le Danemark qui opère au travers d'agences multilatérales et qui dispose aussi d'un programme bilatéral décentralisé.

L'administration de l'aide au développement du Danemark a été décentralisée auprès des ambassades au sein des pays du programme. Le ministère a rédigé des lignes directrices pour demander une subvention locale et a élaboré un formulaire de demande. Certaines ambassades sont autorisées à dépenser jusqu'à 5 millions de couronnes danoises (environ 1 million de dollars US) pour des projets sans en référer à leur siège.

Vous trouverez les lignes directrices à l'adresse:

► <http://amg.um.dk/en/menu/ManagementTools/LocalGrantAuthority/LocalGrant.htm>

Pour plus d'informations:

► <http://www.um.dk>

Le site est en danois, mais il est possible de cliquer dans le coin supérieur droit pour obtenir la version anglaise.

Finlande

Coopération au développement finlandaise, ministère des Affaires étrangères de Finlande

Le gouvernement finlandais entend accroître son aide au développement pour qu'elle atteigne l'objectif des Nations Unies de 0,7 pour cent de son produit national brut en 2010. La politique de développement de la Finlande s'inscrit dans le cadre de la Déclaration du Millénaire.

Le VIH/sida est un thème transversal que la politique de développement finlandaise tout entière soutient.



Le pays dispose de programmes bilatéraux avec huit partenaires à long terme: l'Éthiopie, le Kenya, le Mozambique, le Népal, le Nicaragua, la Tanzanie, le Vietnam et la Zambie. La coopération au développement est planifiée en collaboration avec le pays partenaire sur base de ses plans de développement et de son appropriation. Cela implique la participation du gouvernement. Les syndicats pourraient donc contacter le ministère du Travail.

L'Égypte, la Namibie et le Pérou sont des pays qui n'ont plus le statut de partenaires à long terme, mais qui continuent d'entretenir des relations particulières avec la Finlande.

Les fonds locaux de coopération sont gérés par les ambassades finlandaises. L'objectif est de renforcer la société civile, dont les syndicats.

Vous pouvez vous rendre à l'ambassade finlandaise et rencontrer le responsable pour la coopération au développement.

Pour plus d'informations:

Ministère des Affaires étrangères de Finlande:

► <http://formin.finland.fi/english/>

Allemagne

La coopération au développement en Allemagne passe par un réseau complexe d'institutions. En dehors du gouvernement fédéral, chaque province (*länder*) dispose d'un programme de développement. Il existe de nombreuses fondations privées qui s'appuient sur des partis politiques, des syndicats, des églises et d'autres organisations. Les syndicalistes connaissent bien la Fondation Friedrich Ebert (*Friedrich Ebert Stiftung* – FES), active dans de nombreux pays. Il est donc intéressant de discuter de projets éventuels sur le VIH/sida et des possibles soutiens de la part de sources allemandes avec le bureau local de la FES dans votre pays.

Il pourrait aussi être intéressant que vous en sachiez plus sur le programme de soutien technique appelé *BACKUP*.

L'initiative BACKUP

L'agence allemande de coopération technique (*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* – GTZ) est gérée par le gouvernement et est spécialisée dans la fourniture de soutiens techniques. L'initiative BACKUP, acronyme de *Building Alliances, Creating Knowledge and Updating Partners* (bâtir des alliances, créer des connaissances et tenir les partenaires informés), a été établie par la GTZ en 2002, peu de temps après la création du Fonds mondial, pour riposter au VIH, à la tuberculose, au paludisme et à d'autres maladies prioritaires.

L'objectif était d'aider à renforcer les capacités des pays, y compris les membres de la société civile, pour qu'ils puissent bénéficier des occasions offertes par les mécanismes de financement internationaux comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Programme plurinational de lutte contre le VIH/sida de la Banque mondiale et d'autres. Elle offre une aide technique et parfois un financement pour l'élaboration de propositions de projet. L'initiative vise à améliorer l'accès équitable aux finances internationales, à garantir la qualité de la mise en œuvre et à intensifier les réponses au niveau national.

Demande d'aide de la part de l'initiative BACKUP

Toutes les institutions et organisations gouvernementales, non gouvernementales, de formation et du secteur privé qui sont parties prenantes du processus du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ou d'autres initiatives mondiales pour combattre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme peuvent soumettre une demande de soutien. Les activités et les résultats envisagés doivent s'inscrire dans les stratégies nationales et les principes du Fonds mondial.

Les propositions présentées doivent être approuvées par l'instance de coordination nationale. Le soutien de l'initiative BACKUP de la GTZ ne porte pas sur des activités qui pourraient être financées par le Fonds mondial ou par le Programme plurinational de lutte contre le VIH/sida de la Banque mondiale. Les propositions doivent énumérer les liens possibles entre le soutien bilatéral au travers de l'initiative de BACKUP et l'aide apportée par des institutions des Nations Unies. L'un des trois formulaires officiels de demande devra être rempli.

Vous trouverez ces formulaires et d'autres informations à l'adresse:

► <http://www.gtz.de/fr/index2.htm>

Pays-Bas

Direction générale de la coopération internationale au développement

Les Pays-Bas œuvrent pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement visant à avoir enrayé la propagation du VIH/sida d'ici 2015. Ils ont désigné un ambassadeur pour le VIH/sida qui est responsable de la mise en œuvre de la politique néerlandaise sur le VIH/sida, tant au niveau national qu'international, dans le cadre de la politique étrangère.

Les Pays-Bas ont des programmes multilatéraux et bilatéraux. Il existe 36 pays partenaires. Vous pourrez déterminer si votre pays en fait partie en vous rendant sur le site web du gouvernement néerlandais.

La politique sur le VIH/sida des Pays-Bas prévoit que les fonds se répartissent entre partenariats bilatéraux et multilatéraux, de la société civile et des secteurs privé et public. Elle soutient un rôle fort des mécanismes nationaux de coordination de la lutte contre le sida. Cela souligne une fois de plus combien il est important pour les syndicats d'entretenir de bonnes relations avec les organisations nationales de lutte contre le sida.

Les demandes nationales spécifiques doivent être présentées à la mission néerlandaise concernée. Elles seront évaluées sur la base des critères et des priorités des programmes bilatéraux.

Pour plus d'informations:

► <http://www.minbuza.nl/fr>



Norvège

Le ministère norvégien des Affaires étrangères est responsable de l'aide au développement. L'Agence norvégienne de développement international (*Norwegian Agency for Development Cooperation* – NORAD) fournit des conseils et est ouverte au dialogue. Elle soutient également financièrement les organisations non gouvernementales norvégiennes.

Les priorités de la Norvège en termes de VIH/sida comprennent “d’élaborer et de soutenir des stratégies qui se concentrent sur le lieu et l’environnement de travail, en coopération avec les entreprises et l’industrie, les organisations syndicales et le secteur informel”. Il est rare que les stratégies portant sur le VIH fassent explicitement référence aux ripostes dans les entreprises et encore plus improbable d’y retrouver les syndicats identifiés comme des partenaires, ne laissez pas passer cette occasion !

Les ambassades norvégiennes jouent un rôle important dans la gestion de l'aide au développement, donc n'hésitez pas à prendre contact avec l'ambassade norvégienne de votre pays.

Pour plus d'informations:

► www.norad.no

Vous pouvez cliquer en haut à droite pour visualiser le site en anglais.

Suède

Agence suédoise de coopération internationale au développement (*Swedish International Development Cooperation Agency* – Sida) Riposte internationale au VIH/sida

La stratégie de la Suède à l'égard du VIH/sida s'appuie sur quatre grands “piliers”:

1. La prévention du VIH – permettre aux personnes (surtout aux jeunes) de se protéger contre le VIH grâce à une meilleure acceptation des comportements sexuels moins risqués tout en insistant sur l'égalité entre les hommes et les femmes, accroître l'accès au traitement des infections sexuellement transmissibles et mettre au point et rendre accessibles des vaccins sûrs, efficaces et abordables.
2. L'engagement politique – promouvoir une plus grande reconnaissance du VIH/sida comme un problème majeur de développement et de politique auprès des décideurs et un plus grand respect des droits de l'homme en vue de protéger les personnes atteintes ou affectées par le VIH ou le sida.
3. La prise en charge et le soutien – promouvoir la fourniture d'un soutien social aux ménages touchés par la pauvreté et d'un soutien social et éducatif aux enfants affectés.
4. Stratégies d'adaptation – soutenir la mise au point de stratégies pour atténuer les effets à long terme du VIH/sida et renforcer les capacités sectorielles pour riposter.

Le gouvernement suédois cherche à promouvoir une synergie entre le soutien qu’il apporte dans les domaines financier et technique et en matière de sensibilisation et celui qu’offrent d’autres gouvernements et institutions internationales (y compris l'OIT). En respectant cette

philosophie, les programmes en entreprises sont souvent intégrés aux initiatives de développement plus générales de l'agence Sida.

La Suède a des accords de partenariat avec de nombreux pays africains et dispose d'une équipe responsable pour le VIH/sida à Lusaka, en Zambie. Elle a également un conseiller pour l'Asie du Sud, basé à New Delhi. La plupart des ambassades suédoises disposent d'un point de contact pour le VIH/sida.

Pour plus d'informations:

► www.sida.se/. Vous pouvez cliquer en haut à droite pour visualiser le site en anglais.

Royaume-Uni

Département du développement international (*Department for International Development* – DFID)

Les programmes relatifs au VIH/sida du DFID se concentrent en général sur les pays les plus pauvres. Pour la période 2005-2008, environ 1,5 milliard de livres sterling ont été dépensées.

En 2008, le DFID a lancé la nouvelle stratégie de lutte contre le sida du gouvernement britannique, *Achieving Universal Access* (parvenir à l'accès universel). Il s'agit d'un engagement jusqu'en 2015 de consacrer 6 milliards de livres sterling à l'amélioration des systèmes et des services de santé dans les pays pauvres. La stratégie insiste particulièrement sur la prévention.

Cet engagement place le gouvernement britannique en deuxième position des gouvernements bailleurs de fonds en termes de volume de l'aide bilatérale dépensé pour le VIH/sida et pour la santé sexuelle et reproductive. L'assistance du Royaume-Uni est prodiguée de façon multilatérale et bilatérale.

Le DFID opère de façon décentralisée et certaines décisions à propos des programmes et des soutiens sont prises au niveau national. Les décisions sur les façons de fournir l'accès universel dans un pays donné seront prises en fonction: du niveau et de la nature de l'épidémie de VIH, de l'identification des besoins et des priorités, et du travail du gouvernement national ainsi que des autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Certains bureaux locaux du Département du développement international ne travaillent pas du tout sur le VIH/sida.

Comment demander de l'aide

L'aide bilatérale est acheminée grâce au réseau de bureaux locaux du DFID dans le monde. Les niveaux de financement pour chaque programme national sont déterminés dans les bureaux locaux concernés.

La première étape pour solliciter l'aide bilatérale consiste à se rendre dans le bureau du DFID (qui ne se trouve pas forcément à l'ambassade britannique).

Pour plus d'informations:

► <http://www.dfid.gov.uk/Global-Issues/How-we-fight-Poverty/HIV-and-AIDs/>



États-Unis

Le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (*President's Emergency Plan For AIDS Relief* – PEPFAR) était un engagement de 15 milliards de dollars sur cinq ans (2003-2008) pris par le Président George W. Bush pour riposter à l'épidémie mondiale de VIH. En 2003, une loi (*US Leadership Against HIV/AIDS, Tuberculosis, and Malaria Act*) a mis en place le Bureau du coordonnateur des États-Unis pour la lutte mondiale contre le sida dont l'objectif est de surveiller tous les financements et les programmes internationaux relatifs au sida.

Initialement, le programme devait fournir un traitement antirétroviral à 2 millions de personnes séropositives au VIH dans des zones aux revenus limités, prévenir 7 millions de nouvelles infections et soutenir la prise en charge de 10 millions de personnes d'ici 2010. Le PEPFAR a permis d'augmenter le nombre d'Africains recevant un traitement ART de 50 000 au début de l'initiative à au moins 1,2 million de personnes au début de 2008. Il s'agit de la plus importante initiative de santé jamais lancée individuellement par un pays pour combattre une maladie.

Depuis 2004, tous les fonds que les États-Unis consacrent au VIH/sida sont acheminés par le PEPFAR. Cela a permis à plusieurs projets de l'OIT financés par le ministère du Travail des États-Unis (USDOL) d'être prolongés grâce aux ressources supplémentaires fournies par le PEPFAR. Ils concernent le Botswana, le Burkina Faso, le Guyana, l'Inde, le Lesotho et le Swaziland.

En juillet 2008, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida a été renouvelé jusqu'en 2013 et son financement pour combattre trois maladies est passé à 48 milliards de dollars répartis comme suit:

- ▶ 39 milliards de dollars US pour les programmes bilatéraux du PEPFAR relatifs aux programmes sur le VIH/sida et pour la contribution des États-Unis au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme;
- ▶ 5 milliards de dollars US consacrés à l'Initiative présidentielle contre le paludisme en vue de concevoir des programmes bilatéraux relatifs au paludisme dans le monde entier; et
- ▶ 4 milliards de dollars US pour des programmes bilatéraux de lutte contre la tuberculose, principale cause de décès chez les Africains vivant avec le VIH.

L'administration Obama soutient le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida. Le programme et son financement devraient se prolonger dans la mesure où le problème du VIH/sida n'est pas un thème qui divise les partis politiques. Le Président Obama a exprimé sa ferme intention de s'engager dans la riposte au VIH/sida.

Domaines prioritaires de financement

La majeure partie des fonds est consacrée à 31 pays fortement touchés par le VIH, y compris les 15 pays ciblés dès le départ (Afrique du Sud, Botswana, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Guyana, Haïti, Kenya, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Vietnam et Zambie). Des fonds sont également dégagés pour environ 100 pays au sein desquels le gouvernement américain dispose déjà de programmes bilatéraux, régionaux ou volontaires.

L'accès au traitement est rapidement devenu une priorité, mais la prévention reste d'une importance capitale.

Les programmes en entreprise ont été identifiés comme des éléments importants des partenariats public-privé. Pour l'heure, les projets se sont concentrés sur la prévention et l'éducation sur les lieux de travail, de même que sur l'amélioration de l'environnement de travail pour les travailleurs vivant avec le VIH et le sida (y compris des mesures pour combattre la stigmatisation et la discrimination). Des inquiétudes ont également été émises pour que l'on veille à ce que les travailleuses et les travailleurs suivant un traitement ARV aient accès aux emplois, rôle que pourraient endosser les syndicats. Le gouvernement américain a annoncé qu'il était aussi disposé à fournir une aide technique au monde des affaires et aux organisations syndicales afin qu'ils soutiennent et étendent les programmes de traitement.

Comment demander de l'aide

Les ambassades américaines doivent élaborer des plans opérationnels par pays (*Country Operational Plan* – COP) destinés à documenter les investissements annuels et les résultats attendus.

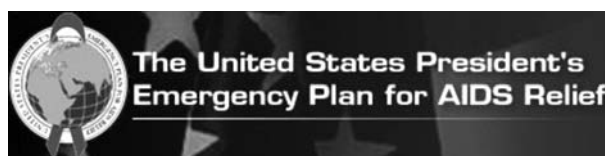
La législation par laquelle le PEPFAR a été renouvelé en 2008 insistait sur un nouveau point, à savoir l'appropriation nationale pour encourager la pérennité et la responsabilisation en autorisant des “cadres de partenariat” avec les pays bénéficiaires. Il s'agit de stratégies communes de coopération de cinq ans entre les États-Unis et le gouvernement partenaire (“hôte”), et d'autres partenaires pour combattre le VIH qui énoncent les responsabilités de chaque partie dans la réalisation des objectifs des stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida.

Il est donc important que le monde du travail, surtout les syndicats et les organisations d'employeurs, participe au cadre de partenariat et au plan opérationnel par pays. Si vous n'êtes pas repris dans ces documents, vous ne pourrez pas recevoir de fonds.

Voici quelques éléments importants à propos du Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida:

- ▶ Le PEPFAR s'intéresse davantage à la façon dont vous allez l'aider à atteindre ses objectifs en fonction de ses indicateurs.
- ▶ Établissez les bonnes priorités selon le PEPFAR: au moment de planifier une proposition, pensez à la façon dont vous pouvez participer à la prévention des 1 000 prochaines infections dans votre pays – dans ce cas, une approche sectorielle pourrait être une bonne stratégie.

- ▶ Le PEPFAR apprécie la prévention combinée et s'intéresse à la façon dont le lieu de travail peut participer: voir la partie consacrée à la prévention du Cahier n° 3.
- ▶ Les nouveaux indicateurs du PEPFAR comprennent des activités génératrices de revenus; vos propositions peuvent donc en inclure.
- ▶ Le PEPFAR croit en des partenariats: pour la pérennité des interventions et pour réduire le nombre d'organisations avec lesquelles il interagit.
- ▶ Le PEPFAR reconnaît les bons résultats du dépistage à domicile et des services mobiles de dépistage: cette option peut être adaptée aux entreprises pour autant que des politiques existent pour protéger les droits des travailleurs à la confidentialité et à la non-discrimination.
- ▶ La prévention de la transmission de la mère à l'enfant est l'une des priorités du PEPFAR. Le rôle des maris est ici essentiel. Les stratégies visant au changement de comportement se concentrant sur les hommes qui travaillent, mises en place grâce aux entreprises, pourraient considérablement accroître le nombre de parents qui consultent pour la prévention de la transmission de la mère à l'enfant et donc réduire le nombre de bébés qui naissent avec le VIH.
- ▶ <http://www.pepfar.gov/>



5. FONDATIONS PRIVÉES

Comme dans le cas des gouvernements donateurs, il existe de nombreuses fondations privées. Celle-ci pourrait intéresser les organisations de travailleuses et de travailleurs.

La Fondation Bill et Melinda Gates

La fondation consacre la majeure partie de ses subventions à des organismes américains exonérés d'impôts que son personnel a identifiés. Les donataires et les partenaires travaillent alors avec les bénéficiaires sur le terrain.

La fondation accepte les demandes de renseignements pour des subventions dans le cadre de l'initiative sur le VIH/sida. Il arrive aussi qu'elle publie des appels à propositions.

La Fondation Bill et Melinda Gates n'accepte que des demandes de renseignements de la part d'organismes exonérés en vertu de la section 501 du Code des impôts des États-Unis et d'autres organisations exonérées d'impôts, signifiant qu'une organisation syndicale extérieure aux États-Unis doit avoir un partenaire américain.

La Fondation soutient les stratégies suivantes:

- ▶ Extension de l'accès à la prévention et au traitement dans les pays en développement;
- ▶ Soutien aux programmes nationaux types de lutte contre le sida;
- ▶ Mise au point d'un vaccin efficace contre le VIH;
- ▶ Accélération de la recherche sur de nouvelles stratégies de prévention et soutien à l'accès aux stratégies qui ont prouvé qu'elles étaient efficaces;
- ▶ Lutte contre l'épidémie commune de tuberculose et de VIH;
- ▶ Promotion d'une plus grande sensibilisation au VIH/sida et à ce que davantage de ressources y soient consacrée

Pour plus d'informations:

- ▶ <http://www.gatesfoundation.org/topics/Pages/hiv-aids.aspx>



Boîte à outils sur le VIH/sida à l'intention des **organisations syndicales**

Guide Introduction, exercices d'apprentissage, études de cas et ressources d'information

Cahier 1 Informations de base sur le VIH/sida, son incidence et la riposte mondiale

Cahier 2 Le respect des droits: essentiel pour les ripostes des travailleurs et sur le lieu de travail

Cahier 3 Action sur le lieu de travail contre le VIH et le sida: un pas vers l'accès universel

Cahier 4 Éducation et formation syndicales sur le VIH et le sida

Cahier 5 Mobiliser des ressources pour des actions syndicales

Cahier 6 Élaboration de projets et rédaction de propositions

